

La Gazette des Tribunaux, qui est habituellement bien renseignée, a publié des détails circonstanciés et des plus exacts sur les derniers moments de Verger.

Un journaliste qui écrit dans le Droit, profond philosophe, sans doute, et qui doit trouver que la religion est chose inutile, aurait vu avec regret qu'un grand coupable fit amende honorable et mourût en chrétien. Aussi s'est-il empressé de faire paraître dans les colonnes du susdit journal un compte-rendu auquel tous les autres journaux de la capitale ont donné un démenti.

Que l'auteur de l'article qui a paru dans le Droit, veuille bien se donner la peine de lire la réponse sévère, mais juste, qui lui est adressée par la Gazette des Tribunaux.

Voici ce que dit à ce sujet la Gazette des Tribunaux :

« Nous avons reproduit, d'après des renseignements certains et puisés à une source qui nous inspire toute confiance, les diverses circonstances de l'exécution de Verger, depuis le moment de son réveil jusqu'à celui où il a été livré, sur l'échafaud, aux exécuteurs.

Un journal qui éprouve le besoin de justifier la version toute contraire par lui publiée, déclare que notre récit est inexact. « Il paraît, dit-il, que certaines personnes espéraient que Verger mourrait repentant... et qu'elles ont pris leurs espérances pour des réalités... Nous regrettons de ne pas leur laisser ces douces illusions, et Verger n'a pas été aussi repentant et l'ont cru... »

Nous espérons que Verger ne mourrait pas comme il avait vécu, c'est vrai, et nous l'espérons ainsi avec tous les gens de bien, avec tous ceux qui croient que la loi morale n'est pas un vain mot, et que dans le cœur le plus pervers, le plus criminel, il y a, tôt ou tard, fût-ce au dernier moment, une place pour le remords. Oui, cela est vrai, nous avons cette douce illusion qu'il ne faut pas désespérer de la moralité humaine, à ce point de croire que tous ces grands coupables, si impassibles dans le crime, arrivent avec une conscience calme à l'heure de l'expiation, et nous avons été heureux que la réalité répondit une fois de plus à nos espérances.

Cette réalité, nous la maintenons comme nous l'avons racontée. Il se peut qu'elle soit venue déconcerter des récits faits d'avance, et que d'autres n'aient pas voulu lui sacrifier des appréciations préméditées; il eût été mieux d'en prendre son parti. Quant à nous, nous avons dit les faits dans toute leur vérité, tels qu'ils nous ont été attestés par ceux que leurs devoirs appellent près du condamné, tels qu'ils nous ont été confirmés encore aujourd'hui par les hommes honorables qui, en présence du démenti auquel nous répondons, sont venus spontanément dans nos bureaux nous affirmer qu'il n'y avait rien dans notre récit qui ne fût l'expression exacte de la vérité.

Nous n'en dirons pas davantage : nous n'avons, quant à nous, aucun penchant à la polémique sur un tel sujet, car nous ne sommes pas de ceux qui disent que Verger appartient à l'histoire, et nous n'entendons pas lui faire, à ce titre, les honneurs d'une étude.

Quant à l'échafaud en a fini avec de tels hommes, tout est dit, et il n'y a plus à laisser à l'histoire que l'horreur du crime et le souvenir de l'expiation.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Ainsi que nous l'avons dit, ainsi que les spéculateurs clairvoyants l'avaient prévu, depuis plus de huit jours, la liquidation se faisait graduellement; la rareté des opérations engagées, le bon marché relatif des reports, permettaient aux acheteurs de se liquider peu à peu, sans efforts, et sans de trop fortes pertes. La baisse de la rente, ou étant aux acheteurs l'espoir de se liquider par les primes, et en les mettant dans la nécessité de vendre leur ferme, avait singulièrement avancé les choses; de sorte que le 31 janvier, lorsque la réponse des primes a eu lieu, elle n'a apporté aucune perturbation dans les positions respectives des vendeurs et des acheteurs.

Cette semaine a débuté par la liquidation de la rente, qui a été le signal d'un mouvement de hausse sérieux. Quoiqu'on s'attendit à ne pas voir surgir de difficultés sérieuses en liquidation, on n'avait pas prévu un revirement aussi complet que celui qui s'est produit. La grande abondance des capitaux mis à la disposition de la place, et provenant en grande partie des souscriptions à l'emprunt espagnol, a fait tomber le rapport à un prix tellement bas, qu'il ne s'en était pas fait à des conditions aussi avantageuses depuis plus de deux ans. Le bon marché des capitaux a coïncidé avec des levées de titres importantes, et la rente, qui était tombée naguère presque à 67, s'est relevée au-dessus de 68.

Les chemins de fer se sont liquidés d'une manière un peu moins brillante; le report, sans être élevé, s'est cependant un peu tendu sur ces valeurs; elles ont été victimes de quelques réalisations provoquées par les bruits répandus au sujet d'un impôt de mutation qui serait établi sur les valeurs mobilières.

Le marché industriel a repris depuis quelque temps une physionomie beaucoup plus animée. On parle de l'admission prochaine au parquet de plusieurs affaires, et cette nouvelle a suffi pour donner du mouvement aux transactions.

La Caisse générale des Chemins de fer se soutient au pair et figure toujours au premier rang parmi les valeurs de placement.

Les Gaz et les Ports de Marseille seront admis incessamment à la cote officielle; et, dans cette attente, les porteurs d'actions refusent de s'en défaire.

La Caisse centrale de l'industrie se négocie de 150 à 152 fr. L'Union des Gaz se soutient aux environs de 200, et les Verreries ont un marché très-actif.

La Compagnie marbrière du Maine vient de fixer au 10 février la clôture de sa souscription. Cette Compagnie, qui annonce un dividende de 12 %, a l'espoir d'arriver prochainement au parquet, ainsi que la Nouvelle Tannerie française, dont les procédés ont obtenu l'assentiment des hommes les plus compétents.

La Compagnie des Chemins de fer de Nassau est, parmi les affaires actuellement en émission, l'une de celles qui obtiennent les préférences des capitalistes.

Les actions de la Compagnie de Navigation à vapeur de roulage et de messagerie sont regardées comme un placement sérieux; la souscription dépasse les prévisions.

J. PARADIS.

Nouvelles & Faits divers.

— Une personne de Lons-le-Saunier vient d'acheter deux lettres autographes du docteur Guillotin, qu'un marchand chiffonnier a trouvées à Lyon, la semaine dernière, en triant sa ferraille. Ces deux lettres, écrites de Lyon et adressées à Robespierre, étaient renfermées dans une petite boîte en cuivre. Dans l'une d'elles, datée du 7 janvier 1792, le docteur Guillotin détaille les avantages de la guillotine, dont il avait fait plusieurs essais; puis il engage le terrible tribun à solliciter un rapport favorable de Danton à l'Assemblée nationale, et à prendre lui-même la parole en faveur de son invention. La seconde de ces lettres est un remerciement qu'il exprime à Robespierre, pour l'avoir secondé auprès de l'Assemblée. Elle porte la date du 27 mars 1792, et ce fut le 20 du même mois de cette année que l'Assemblée nationale adopta la guillotine et vota des remerciements au docteur Guillotin.

Guillotin n'est mort que le 26 mai 1817, âgé de 75 ans. Il n'a donc pas été, comme bien des gens le prétendent à tort, une des premières victimes de l'instrument de mort qu'il aurait inventé, ou plutôt simplement perfectionné, puisque, au dire de quelques historiens, le système de la guillotine était déjà connu, dans le moyen-âge, en Italie, dans le midi de la France et en Angleterre.

— Au jour de la création, si tous les êtres ont comparé la part que le grand Architecte venait de faire à chacun, l'homme dut certainement paraître le plus mal loti. En effet, parmi tous les animaux, certains avaient pour eux une force extraordinaire ou une vélocité merveilleuse; d'autres pouvaient vivre à leur choix sur la terre ou dans les eaux, sur la terre ou dans l'espace; ceux-ci étaient chaudement vêtus, ceux-là portaient avec eux leur habitation; tous avaient des armes offensives ou défensives, tandis que l'homme était nu, chétif, se mouvant avec lenteur et complètement désarmé.

Mais il avait pour lui son intelligence; et cette

intelligence le rendait susceptible de perfectibilité; de sorte que, de tous les autres animaux, aucun n'a fait un pas depuis la création, tandis qu'aujourd'hui ce pari du premier jour, armé, vêtu et logé, parcourt les distances avec une rapidité extrême au moyen d'un peu d'eau chaude, fait voler sa pensée au moyen d'un simple fil, et rend toutes les races terrestres, aquatiques et aériennes, tributaires de ses besoins ou de ses plaisirs; enfin, c'est le roi de la nature; mais ce roi-là est souvent, hélas! un bien pauvre sire!

Hémi D..., un de ces rois de la création, faisait peser son despotisme sur la race volatile; il exerçait la profession d'oiseleur, et il avait acquis dans ce métier une habileté si grande, il savait si bien tirer parti des circonstances, que jamais il ne revenait sans avoir fait bonne chasse.

La terre était-elle couverte de neige, notre homme posait ses appâts englués près d'un fourré où lui-même se blottissait, puis il imitait le cri d'appel de certains oiseaux, et les pauvres petits affamés d'accourir en foule se faire prendre. Remarquait-il quelque arbre bien exposé, un de ces arbres où les oiseaux viennent par centaines babiller au coucher du soleil, dès le lendemain l'oiseleur grimpeait dessus, posait ses gluaux dans les branches, et quand, le soir, les joyeux babilleurs revenaient au gîte, ils tombaient par pelotons au pied de l'arbre.

Dans l'un et l'autre cas, lorsque le chasseur venait ramasser sa récolte, il traitait les prisonniers selon leur mérite: l'oiseau chanteur, destiné à charmer les oreilles de l'ornithophile, était mis en cage précieusement; mais le moineau pillard était immédiatement étranglé et mis en brochette pour aller figurer sur la table des ornithophages.

L'oiseleur, qui a dépassé la soixantaine, est veuf depuis une couple d'années, et, depuis cette époque, il demeure avec son fils, qui est ouvrier serrurier; c'est donc du domicile de celui-ci qu'il partit avant-hier au matin avec tout son attirail de chasse, et c'était là qu'il devait revenir le soir; mais le soir il ne revint pas. Après l'avoir attendu jusqu'à près de minuit, le fils du chasseur, accoutumé à son exactitude, fut alarmé d'un pareil retard et partit pour aller à la découverte; mais de quel côté devait-il se diriger? Était-ce vers Meudon, Bondy ou Villemonble, que fréquentait indistinctement le chasseur?

A tout hasard, le fils D... opta pour Bondy, et comme c'est d'ordinaire sur la lisière des bois que les oiseleurs opèrent de préférence, le jeune homme commença vers les deux heures du matin à parcourir le périmètre de la forêt, et de temps en temps il s'arrêtait pour appeler en se faisant un porte-voix de ses deux mains; mais les échos seuls répondaient à ses cris. Déjà il avait fait une grande partie du trajet sans avoir rien découvert, lorsque vers les cinq heures il heurta du pied des cages éparpillées sur le gazon. Plus de doute, celui qu'il cherchait n'était pas loin.

Il se mit donc à explorer tous les alentours et finit par trouver effectivement le vieillard étendu sans mouvement au pied d'un peuplier. Aussitôt le jeune homme le prend sur ses genoux, l'appelle et le palpe, espérant encore qu'il n'est qu'évanoui; mais il ne tarde pas à acquiescer la conviction que le pauvre homme est mort. D'après les indices trouvés sur le peuplier, et d'après les blessures du cadavre, il est évident que l'oiseleur s'est tué en tombant du haut de l'arbre.

— L'autorité judiciaire a eu à constater, mardi dernier, à Troyes, le dénouement funèbre d'un premier jour de mariage et d'un repas de noces.

M. Picardat, de Pargues, venait de se marier. Toute la journée avait été consacrée à fêter son mariage, lorsque le soir, en quittant la table, la mariée sort sans lumière. Elle se rend dans la cour ou plutôt elle croit s'y rendre, car elle tombe dans une carrière remplie d'eau à une très-grande profondeur.

La jeune femme, en tombant, pousse un cri de désespoir. Picardat, son mari, accourt et s'élançait au milieu du gouffre. Le malheureux ne savait pas nager.

Lorsqu'on put retirer les deux époux, ce n'étaient plus que deux cadavres; leur lit nuptial était une tombe!

— Quelques journaux canadiens rapportent le trait suivant :

Quatre enfants jouaient sur la glace près de l'école de Warterville. Soudain, ils disparurent tous quatre dans le lac. Des villageois qui les avaient vus s'engouffrer accoururent avec l'intention de leur porter aide. Mais la glace était si mince que nul d'entre les paysans n'osa se hasarder dessus.

Cependant, près du théâtre de l'accident, arrivait un jeune homme, nommé John Adams, âgé de 18 ans. Dès qu'il eut appris ce qui venait d'avoir lieu, malgré l'intensité du froid, il se déboutilla rapidement de ses vêtements, et, sans égard pour les avis qu'on lui donnait de ne pas s'aventurer, il se jeta à l'eau.

Au bout de quelques minutes, le courageux jeune homme se remontrait à la surface en ramenant deux noyés. Les spectateurs s'empresèrent de recueillir ces victimes; mais tandis qu'ils leur prodiguaient les soins nécessaires, Adams plongeait une seconde fois et rapportait un autre enfant. Après cet effort, le brave adolescent était presque épuisé.

Cependant, il manquait encore un enfant, et la mère du malheureux pleurait et s'arrachait les cheveux au bord du gouffre. « Je sauverai votre fils ou je mourrai », lui dit Adams. « Qu'on m'attache une corde autour des reins », ajoute-t-il, en parlant aux témoins de la scène. On lui obéit. Il ramasse toute son énergie, se précipite encore dans les flots, et réussit à ravir une quatrième proie à la mort. Tout éloges seraient superflus.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

ANNONCES

Etude de M. LANVIN, Notaire à Roubaix

ROUBAIX, WATTRELOS & LEERS

LE LONG DE LA RIVE DROITE DU CANAL

Entre l'écluse du Sartel et le pont du Grimonpont

Vente considérable

AU NOMBRE DE PLUS DE 400 MARCHÉS

DE BEAUX

PEUPLIERS DU CANADA

D'UNE TRÈS-BELLE VENUE

Propres aux charpentiers, menuisiers, charrois et sabotiers.

Le Lundi 16 Février 1857, à neuf heures du matin, M. Lanvin, Notaire à Roubaix, et M. Reufflet, Notaire à Ascq, procéderont sur les lieux à ladite vente, aux conditions ordinaires.

La vente commencera au pont du Grimonpont. Ledit M. Lanvin fera la recette de cette vente. L'assemblée sur les lieux. (382)

Etude du Notaire BERNARD, de Tourcoing

ROUBAIX

Rue du Fresnoy, 15 & 17, à portée de la Station

A vendre à main ferme et de gré à gré :

UNE CHOQUE DE DEUX BELLES

MAISONS

A étage, grand'porte, larges corridors, cours e jardins murailles, remises, etc.; propres à tout espèce de commerce ou industrie, occupées par MM. Grimonprez et Goudman, commissionnaire de roulage.

S'adresser au Notaire BERNARD, de Tourcoing. (375)

Roubaix, rue St-Georges, 26

UNE BELLE

MAISON A ÉTAGE

A L'USAGE DE BOUCHER

Mais propre à toute espèce de commerce à vendre.

Le Lundi 16 Février 1857, deux heures après midi, M. COTTIGNY, Notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication qui sera définitive dudit bien. (387)

WATTRELOS

Hameaux Saint-Liévin et du Paradis

2 HECTARES

06 ares 71 centiares

D'EXCELLENTE

TERRE A LABOUR

ET

JARDIN

à vendre.

Le Mardi 17 Février 1857, deux heures après midi, en la salle de la Mairie de Wattrelos, M. COTTIGNY, Notaire à Roubaix, procédera en une seule séance à l'adjudication desdits biens. (386)

A VENDRE

Par suite de départ

UN EXCELLENT

PIANO CARRE

avec Transpositeur.

S'adresser RUE St-ANTOINE, 46. (389)

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Sous la direction de M. COUVREUR.

Dimanche 8 février 1857.

JENNY L'OUVRIÈRE,

Drame en cinq actes.

UN TIGRE DU BENGAL

Vaudeville en 1 acte.

Lundi 9 février.

LA CONSCIENCE

Drame en 6 tableaux.

UNE FEMME QUI SE GRISE,

Vaudeville en 1 acte.

A L'ÉTUDE :

LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ.